

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE SERVICE : TRANSPORTS SORTIES SCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES

Séance du 17 décembre 2025
 Dûment convoqué le 9 décembre 2025

En l'an 2025, le mercredi 17 décembre à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (19) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, , P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

Absents (14) : H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. DELIAS, F. DESCLAUX, A. HUG, A. LUNEAU, F. MARTIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. PONSA, M. RIFF, G. VICENS.

Pouvoirs (3) : P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à M. POUDADE), , P. BLANQUE (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Joelle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2025351-026

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique,

VU la procédure de marché suivante

Marché public /Consultation Accord-cadre mono-attributaire passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1 ° du code de la commando publique et suivant du Code de la Commande Publique.

Le marché de service est allotie

Lot 1 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Pôle enfance Matemale":

Lot 2 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Llagonne"

Lot 3 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Mont Louis"

Lot 4 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Cabanasse"

Lot 5 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Saint Pierre"

Lot 6 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Bolquère"

Lot 7 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Font Romeu"

Montant estimatif minimum 61 000€HT/maximum 165 000 € HT

Le délai d'exécution est de 36 mois

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 16.10.2025

Résultat de la consultation

La procédure a été clôturé le 24.11.2025 à 12h et 7 offres ont été reçus dans les délais (validité des offres 150irs) ;

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20251217-CCPC-2025351-26-DE Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

VU le classement des offres et le choix du/des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous

- **Critère prix : 65%**
- **Critère valeur technique : 35%**

CONSIDERANT

Marché de service : Transports scolaires					
Entreprise	LOT	Note Prix	Note Valeur Technique	Note Totale	Classement
Montagne et transport	01	65	28	93	1
Montagne et transport	02	65	28	93	1
Montagne et transport	03	65	28	93	1
Transports cerdans	04	65	30	95	1
Transports cerdans	05	65	30	95	1
Transports cerdans	06	65	30	95	1
Transports cerdans	07	65	30	95	1

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 15 décembre 2025 proposant de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Pôle enfance Matemale MONTAGNE ET TRANSPORT
Lot 2 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Llagonne" MONTAGNE ET TRANSPORT
Lot 3 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Mont Louis : MONTAGNE ET TRANSPORT
Lot 4 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Cabanasse TRANSPORTS CERDANS
Lot 5 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Saint Pierre" TRANSPORTS CERDANS
Lot 6 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Bolquère" TRANSPORTS CERDANS
Lot 7 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Font Romeu" TRANSPORTS CERDANS

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

Lot 1 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Pôle enfance Matemale": MONTAGNE ET TRANSPORT

Le montant minimum de commande est de 15.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 42.000,00 € HT.

Lot 2 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Llagonne": MONTAGNE ET TRANSPORT

Le montant minimum de commande est de 3.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 9.000,00 € HT.

Lot 3 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Mont Louis": MONTAGNE ET TRANSPORT

Le montant minimum de commande est de 3.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 9.000,00 € HT.

Lot 4 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ La Cabanasse": TRANSPORTS CERDANS

Le montant minimum de commande est de 5.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 18.000,00 € HT.

Lot 5 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Saint Pierre": TRANSPORTS CERDANS

Le montant minimum de commande est de 5.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 15.000,00 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-26-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Lot 6 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Bolquère": TRANSPORTS CERDANS
Le montant minimum de commande est de 15.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 30.000,00 € HT.

Lot 7 "Transports sorties scolaires et extrascolaires-Départ Font Romeu": TRANSPORTS CERDANS
Le montant minimum de commande est de 15.000,00 € HT. Le montant de commande du lot est limité à 42.000,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-26-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

